



L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six janvier s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal PCHAT-BARON, Maire.

Présents : PCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoins au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absentes représentées : Pouvoir de Marie DEVESA à Pascale PAGNOD ; d'Isabelle PILLET à Martial MACHERAT

Absentes excusées : LAOUFI Nadia ; VAUR Florence

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 2

Votants : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n° D2025_001- FINANCES

Attribution d'une subvention à la Mission Locale Faucigny Mont-Blanc pour 2025

Vu la demande de soutien financier de la Mission locale Faucigny Mont-Blanc à hauteur de 1,20 € par habitant ;

La mission locale accompagne les jeunes de 16/25 ans pour la mise à l'emploi des moins qualifiés du territoire, mais également dans les domaines du logement, de la santé et de l'insertion ; 27 jeunes de Viuz ont bénéficié du soutien de la mission locale en 2024, essentiellement sur des questions d'emploi, et de formation, mais aussi de logement ou de mobilité.

Il est proposé que la Commune participe financièrement au fonctionnement de la Mission locale à hauteur de 1,20 €/habitant, soit 5 649,60 € pour l'année 2025.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention à la Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc d'un montant de 5 649,60 € pour l'année 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal PCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Monique MOENNE

~~Certifié exécutoire~~
Télétransmission sous-préfecture le 15/01/25
Publication en ligne le 15/01/25
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS